

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026



SAMEDI 25 AVRIL 2026

LE MANS – CIRCUIT DES 24H

« LE WELCOME »

Les chasseurs de la Sarthe ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire, par voie de presse, dans les journaux Ouest France, Le Maine Libre.

En dehors de ces parutions, l'annonce de l'Assemblée Générale a été faite, sur le Facebook et le site internet de la Fédération & un mail a été envoyé à tous les chasseurs ayant une adresse mail.

Pour la prise en compte des voix, la délégation de vote devait être retournée à la Fédération 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit au plus tard le 5 avril 2026.



PREPARATION SAISON 2026-2027

1. Calendrier des dates d'ouverture & de fermeture 2026- 2027 :

- Ouverture Anticipée **sans formalité** du Sanglier : **Samedi 1^{er} Août 2026**
- Ouverture Générale : **Dimanche 27 Septembre 2026**
- Fermetures anticipées :
 - Lièvre et Perdrix : **Lundi 14 Décembre 2026**
 - Faisan commun (GIC et hors GIC) : **Vendredi 15 Janvier 2027**
 - En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au **Dimanche 28 Février 2027** (uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce)
 - Faisan vénéré : **Dimanche 28 Février 2027**
- Fermeture Générale : **Dimanche 28 Février 2027**
- Fermeture du sanglier en battue : **Mercredi 31 mars 2027**

Rappel chasse du sanglier :

En avril - mai – juin – juillet :

Tous les responsables de territoire ayant un de plan de chasse ou plan de gestion cynégétique sanglier peuvent réguler le sanglier (arrêté préfectoral du 17/03/2026) à l'affût ou à l'approche pour la protection des cultures.

Le prélèvement du renard est interdit en avril et mai mais possible en juin et juillet à balle uniquement.

A partir d'août jusqu'à l'ouverture générale de la chasse :

Ouverture anticipée au 1^{er} août jusqu'à l'ouverture générale de la chasse : possibilité de tirer les renards à la grenaille.

2. Validations du permis de chasser :

Propositions du Conseil d'Administration, saison 2026-2027 IDENTIQUE A 2025-2026 :

- ✓ Timbre annuel :
 - Timbre Fédéral à 65 €
 - Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €
 - Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » : 30 €

- ✓ Timbre temporaire :
 - Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €
 - Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €
 - Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €
 - Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €

- ✓ Assurance TERRASSUR :
 - Responsabilité Civile chasseur individuel : 25 €



Montant des validations 2026-2027 hors assurance :

Nationale : 228.55 € - Départementale GG 170 € - Départementale PG 130 €

La FNC impose aux FDC (pour éviter la concurrence entre FDC) l'envoi des bons de commandes au 11 mai 2026 et l'ouverture des Régies Guichet Unique pour la délivrance des validations des permis de chasser ne pourra débuter qu'à partir du 2 juin 2026 (papier & internet).

Nous conseillons à l'ensemble des chasseurs de valider leur permis via internet et d'imprimer leur validation disponible immédiatement après paiement.

RENDEZ VOUS SUR LE SITE DU PERMIS DE CHASSER

<https://fdc-sarthe.com/validation-permis/>
VALIDER EN LIGNE

The screenshot shows the website interface for validating hunting permits. At the top, it says 'BIENVENUE SUR LE SITE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SARTHE'. Below this, there is a notification: 'NOUVEAU SITE POUR LA VALIDATION EN LIGNE : vous devez commencer par créer votre compte en cliquant sur "s'inscrire maintenant"'. The main content is divided into two columns. The left column is titled 'AVANT VOTRE COMMANDE' and lists steps: 'Votre login et votre mot de passe', 'Votre permis de chasser', and 'Votre carte bleue'. The right column is titled 'CONNECTEZ-VOUS' and contains a login form with fields for 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe', and a 'SE CONNECTER' button. There are also links for 'Identifiant oublié?' and 'Mot de passe oublié?'. At the bottom of the right column, there is a link for 'S'inscrire maintenant'.

CHASSADAPT :

Cette année, la fédération privilégie l'utilisation de l'application ChassAdapt, désormais activée par défaut lors de la prise de votre validation. Simple d'utilisation et accessible à tout moment, elle permet un suivi rapide et fiable de vos prélèvements, directement depuis votre smartphone.

Elle remplace avantageusement les supports papier, notamment le carnet de prélèvement bécasse.

Important :

👉 La déclaration via ChassAdapt est obligatoire pour certains prélèvements : sont concernés : **tous les anatidés, à l'exception du colvert, la bécasse, la caille des blés(15 oiseaux par jours), la tourterelle des bois et le fuligule milouin avec un quota national.**

Nous vous invitons à vous familiariser avec l'application afin de garantir le respect de la réglementation et de contribuer à un suivi précis des espèces.

**Si je chasse,
je ChassAdapt !**

Développée par la FNC pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite, simple et pratique d'utilisation qui permet **d'entrer ses prélèvements en quelques clics** directement sur le terrain, **même sans réseau internet.**

SIMPLE
RAPIDE **EFFICACE**

Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplacera à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre **numéro d'identifiant Guichet Unique**, numéro à **14 chiffres** que vous pouvez trouver **sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser**, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, **en cas d'oubli**, de manière simplifiée.

Ne pas jeter sur la voie publique - Création graphique : Florentine Roulier - www.florentineroulier.com - 0634600887 - Crédit photo : Dominique Gest - Adobe Stock

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

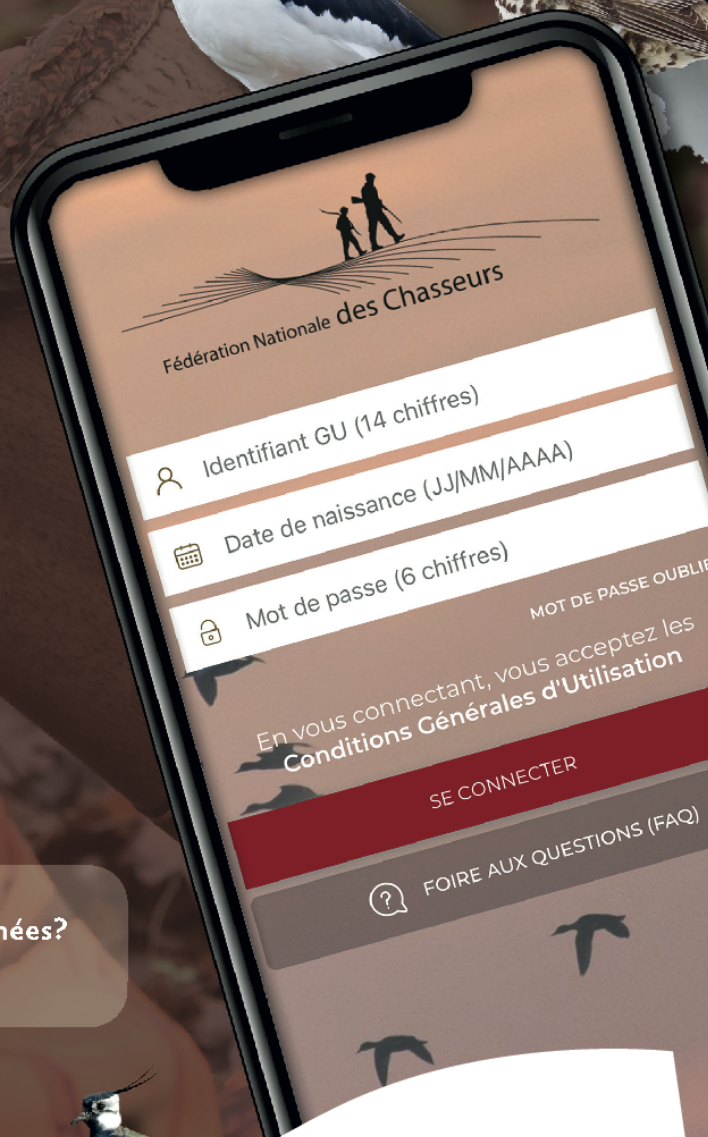
Enquête Nationale

sur les prélèvements de chasse :

Rejoignez **ChassAdapt** pour une gestion durable de la faune sauvage !

Pourquoi participer à cette enquête?

1. Des données essentielles pour la défense de la chasse.
2. Cette enquête est un outil scientifique pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.
3. La connaissance des prélèvements cynégétiques, pilier de la gestion durable des espèces chassées.
4. Cette enquête est individuelle via l'outil moderne ChassAdapt.
5. Cette enquête n'est pas un outil de contrôle et les données restent anonymes.
6. Quelles espèces chassables concernées? **ABSOLUMENT TOUTES.**
7. Déclarez tous vos prélèvements dès maintenant et en temps réel.



3. Contrat de services :

Propositions du Conseil d'Administration, saison 2026-2027 IDENTIQUE A 2025-2026:

- Réserve de chasse fédérale 65 € quelle que soit la superficie,
- Jusqu'à 20 Ha : 80 €
- De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier
- De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier
- De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier
- Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € sans GP
0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP



ATTENTION : L'ASSURANCE ORGANISATEUR DE CHASSE
Assurez-vous !!!!! (Renseignements auprès de votre FDC 02 43 82 21 46)



Responsabilité civile
"Groupement Chasseurs"



Ce contrat couvre l'ensemble des membres ayant une fonction au sein de votre structure (chef de battue, chef de ligne et de traque, garde particulier, bénévole...) et porte notamment sur les activités suivantes :

- la responsabilité civile « organisateur de chasses et de battues »,
- la responsabilité civile des installations et matériels mis à disposition ou propriété de votre groupement de chasse (miradors, chaises d'affût...),
- les activités et la réalisation de travaux de toute nature, liées à la gestion cynégétique et à la pratique de la chasse,
- les dégâts causés aux récoltes sur pieds par le petit gibier sédentaire ou lâché,
- les risques d'intoxications alimentaires (repas organisés par vos soins, venaison distribuée...),
- l'organisation de séances de ball-trap ou de tir,
- l'organisation de manifestations festives, concours canins...

4. Adhésions ou affiliations plan de chasse & gestion 2026-2027 :

Propositions du Conseil d'Administration, saison 2026-2027 IDENTIQUE A 2025-2026 :

Affiliation plan de chasse & gestion : 65€

5. Cotisations plan de chasse grand gibier :

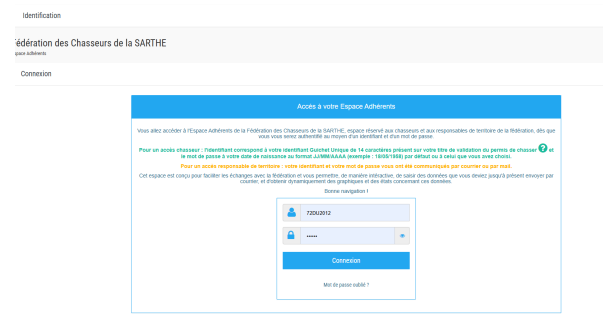
Il a été attribué pour la saison 2025-2026 :

12 559 chevreuils et daims contre 12785 en 2024-2025
1 853 grands animaux contre 1835 en 2024-2025

Propositions du Conseil d'Administration, saison 2026-2027 IDENTIQUE A 2025-2026 :

Chevreuil ou Daim 30 €
Grands animaux CEM/CEI 165 €
Grands animaux CEF/JCB 140 €
Frais d'envoi des bracelets 10 €

RAPPEL : Obligation de renseigner sous 48h le prélèvement via l'espace adhérent :
<https://fdc72-2.retrieveur-ea.fr/html/Connexion.aspx>



6. Les subventions accordées aux adhérents sous contrat de services :

Propositions du Conseil d'Administration, saison 2026-2027 IDENTIQUE A 2025-2026 :

- ✓ Aménagements de territoires :
 - Agrainoir petit gibier : 4,60 €
 - Point d'eau : 3.00 €
 - Culture Petit Gibier : 130 €/ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

- ✓ Lâcher d'oiseaux :
 - 3.00 € par oiseau avec un maximum de 30 oiseaux au 100ha gardés

- ✓ Réserves Refuges :
 - 1,50 €/ha avec un minimum de 10% de la superficie gardée

✓ ESOD

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts : revalorisé à 6 € pour les renards et renardeaux, corbeaux à l'identique ; 1 € par corvidé.



7. Contrat Jachères Faune Sauvage :

Implantation de Jachères : 3 formules restent possibles IDENTIQUE A 2025-2026 :

Formule 1 : parcelle de 0.10ha à 2ha, gelée à 100% et implantée à partir de la liste des cultures en mélange (millet, sarrasin, sorgho, maïs...) 100€/ha.

Formule 2 : couvert adapté parcelle de 1ha à 5ha avec au minimum 20% de la parcelle gelée et implantée avec les cultures en mélange de la formule 1 sous formes de bandes ou d'ilots. Le reste du couvert est composé de plantes herbacées : 90€/ha.

Formule 3 : jachère mellifère : ensemencées d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :

3.1 : Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : **230 €/ha,**

3.2 : Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'ilots : **115 €/ha,**

3.3 : Implantation en bande (bordures de champs, chemins...) de minimum 5 mètres de large : **230 €/ha,**

Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre

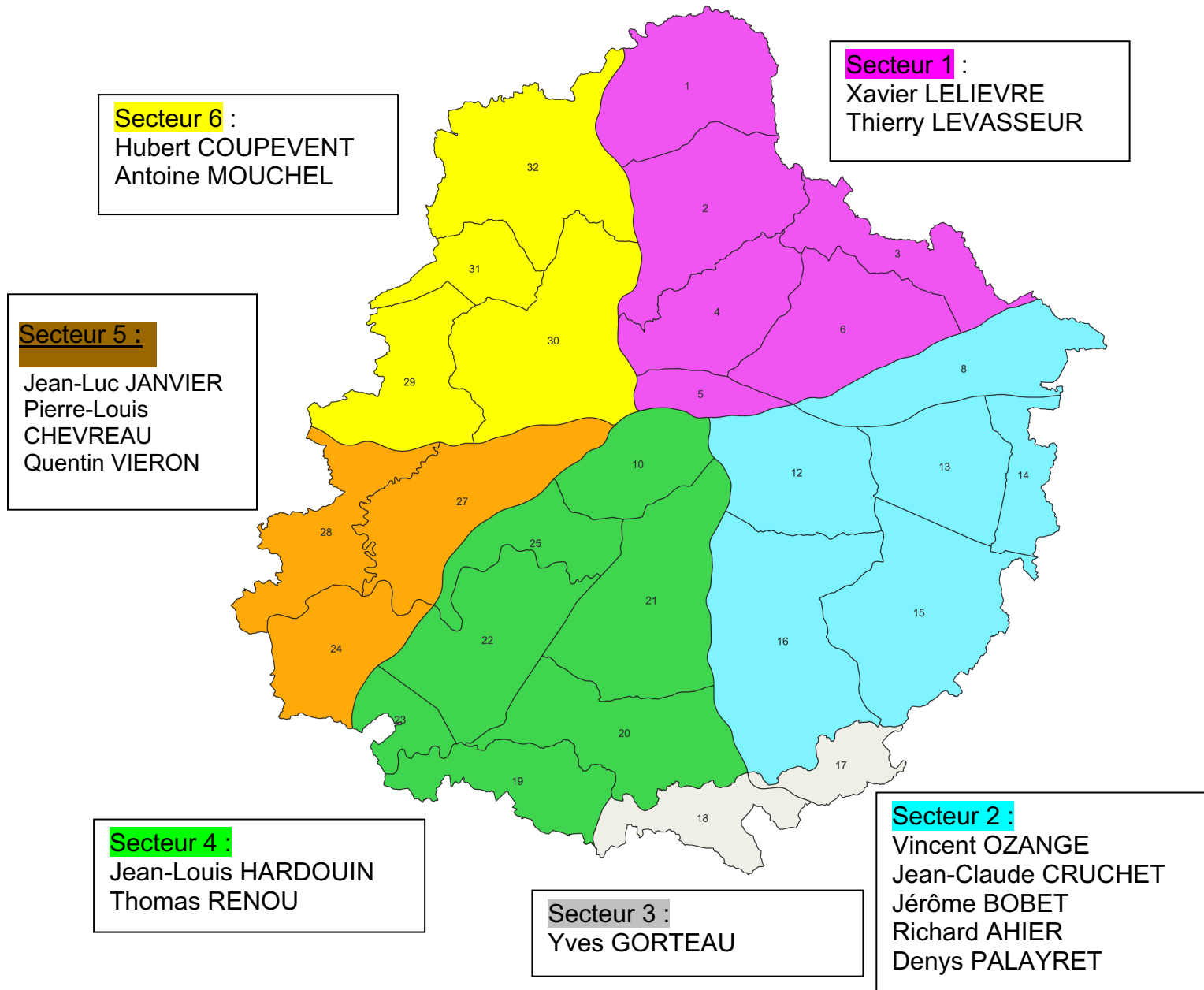


NOUVEL ADMINISTRATEUR QUENTIN VIERON

COOPTÉ EN DECEMBRE 2025, en remplacement d'Éric BRUNEAU



CARTE DES ADMINISTRATEURS PAR SECTEURS



BILAN COMBINÉ

Exercice 2024-2025 clos au 30 juin 2025

L'actif et le passif du bilan s'élèvent à 4 452 712 € contre 4 355 148 € avec les principales variations suivantes :

- Une baisse des immobilisations nettes avec – 140 363 € (acquisitions pour 15 120 €, sorties pour -6 501 € et une variation des amortissements pour 148 982 €),
- Une augmentation de la Trésorerie +242 201 €
- Une baisse des emprunts pour -13 175 €,
- Une augmentation des provisions pour +41 853 €,
- Une baisse des dettes fournisseurs et sociales pour -110 152 €,
- Une augmentation des produits constatés d'avance pour +98 953 €.

ACTIF	30/06/2025	30/06/2024	PASSIF	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations Nettes	1 179 329	1 319 692	Fonds Propres	3 048 233	2 746 078
Stock	27 399	34 586	Résultat	+ 75 854	+302 155
Créances	82 549	775 64	Provisions	376 570	334 717
Charges Constatées d'Avances	88 672	90 743	Fonds dédiés Eco Contribution	31 905	27 673
Disponibilités Placements	3 074 764	2 832 563	Emprunts	54 790	67 965
			Dettes Fournisseurs & Sociales	544 740	654 893
			Produits Constatés d'Avance	320 621	221 668
TOTAL	4 452 712	4 355 148	TOTAL	4 452 712€	4 355 148

NB : tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Exercice 2024-2025 clos au 30 juin 2025

COMPTES DE PRODUITS	30/06/2025	30/06/2024	Variation N-1
Taxes Plan Chasse Bracelets - matière	673 974	660 205	13 769
Timbres Départementaux Grand Gibier	149 825	154 450	-4 625
Contribution territoriale	48 498	302 279	-253 781
Ventes (pièges, agrainoirs, panneaux sécurité...)	33 253	35 218	-1 965
Contrats de services,	98 537	106 720	-8 183
Fonds Dédiés Biodiversité	68 700	85 070	-16 371
Adhésions Territoriales	153 855	153 660	195
Quote part reversée par l'Etat	40 868	41 796	-928
Timbres Validations	870 805	882 866	-12 061
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	186 565	184 610	1 955
Plan de Résilience/ aide État triennale	135 721	298 517	-162 796
Péréquation réforme Compensation permis	100 873	99 440	1 433
Produits Financiers	92 817	67 669	25 149
Conventions diverses	24 000	25 383	-1 385
Produits Exceptionnels	0.00	20 000	-20 000
TOTAL PRODUITS.....	2 678 291	3 117 885	-439 594
Fonds dédiés Report non utilisé	27 673	0	-27 673
TOTAL PRODUITS	2 705 964	3 117 885	-411 921

COMPTES DE CHARGES	30/06/2025	30/06/2024	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	31 6748	37 878	-6 204
Clôtures électriques	8 525	7 584	941
Indemnités Dégâts	652 033	828 463	-176 430
Charges Externes	456 007	484 135	-28 128
Impôts et Taxes	63 242	64 660	-3 640
Impôts sur les sociétés	5 080	7 302	-2 222
Salaires Charges Sociales	1 023 945	1 006 518	17 427
Amortissements-Provisions Nettes	191 971	187 455	4 516
Autres Charges (Subventions...)	91 565	90 185	1 380
Charges Financières	2 081	535	-1 546
Charges Exceptionnelles	0	0	0
Charges Contribution Financière, Péréquation Réforme et Ecocontribution	72 082	73 342	-1260
TOTAL CHARGES.....	2 598 204	2 788 057	-189 583
Fonds dédiés Engagement à réaliser	31 905	27 673	-4 233
TOTAL CHARGES	2 630 109	2 815 730	-185 621

RESULTAT GLOBAL	75 854	302 155	
-----------------	--------	---------	--

NB : tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

BUDGET PREVISIONNEL COMBINÉ 2025-2026

Le budget prévisionnel 2026/2027 est équilibré. **Il présente une baisse du montant** de la Contribution Territoriale, elle serait de 120 000 € contre 188 000 € l'année dernière.

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- Les produits s'élèvent à 2 611 040 € avec :
 - Baisse des ventes, (stocks)
 - Baisse de la contribution territoriale (-68 000 €)
 - Plus aucune aide de l'Etat concernant les dégâts agricoles,
 - Baisse des Contrats de services,
 - Augmentation des Produits Financiers suite aux placements qui arriveront à échéance.

- Les charges s'élèvent aussi à 2 611 040 € avec :
 - Baisse des ventes
 - Baisse des indemnités dégâts à hauteur de -150 000 €,
 - Hausse des Salaires et Charges Sociales (+1.66%) et des provisions retraites.

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2026-2027	Budget prévisionnel 2025-2026	Variation N-1
Ventes (Pièges, agrainoirs...)	35 010	39 150	-4 1400
Contrats de services	100 000	106 000	-6 000
Contribution Territoriale	120 000	188 000	-68 000
Adhésions Territoriales	153 000	154 200	-1 200
Aide Convention Pluriannuelle	0.0	0.0	0
Quote part reversée par l'Etat	41 000	42 000	-1 000
Timbres Validations	1 022 860	1 021 265	1 595
Taxes Plan Chasse Bracelets	669 020	668 970	50
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	245 850	215 190	30 660
Péréquation Réforme	100 300	99 300	1000
Produits Financiers	100 000	75 000	25 000
Convention Diverse Comptage	24 000	25 000	-1000
Produits Exceptionnels	0	0	0
TOTAL PRODUITS.....	2 611 040	2 634 075	-23 0353

COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2026-2027	Budget prévisionnel 2025-2026	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	34 700	50 000	-15 300
Indemnisations Dégâts	600 000	750 000	-150 000
Clôtures électriques	9 000	10 000	-1 000
Plan de chasse Grand Gibier	31 550	33 050	-1500
Charges Externes	449 980	458 225	-8 245
Impôts et Taxes	76 100	66 600	+9 500
Salaires Charges Sociales	1 060 500	1 043 000	+17 500
Amortissements	135 260	149 400	-14 140
Dotation Provision Retraite	40 000	35 000	5 000
Subventions - Autres Charges	171 950	187 300	-15 350
Intérêts sur emprunt	1 500	1 000	+500
Charges Exceptionnelles	500	500	0
TOTAL CHARGES.....	2 611 040	2 784 075	-173 035

RESULTAT DEFICITAIRE	-0 €	-150 000 €	
-----------------------------	-------------	-------------------	--

NB : tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

CONTRIBUTION TERRITORIALE

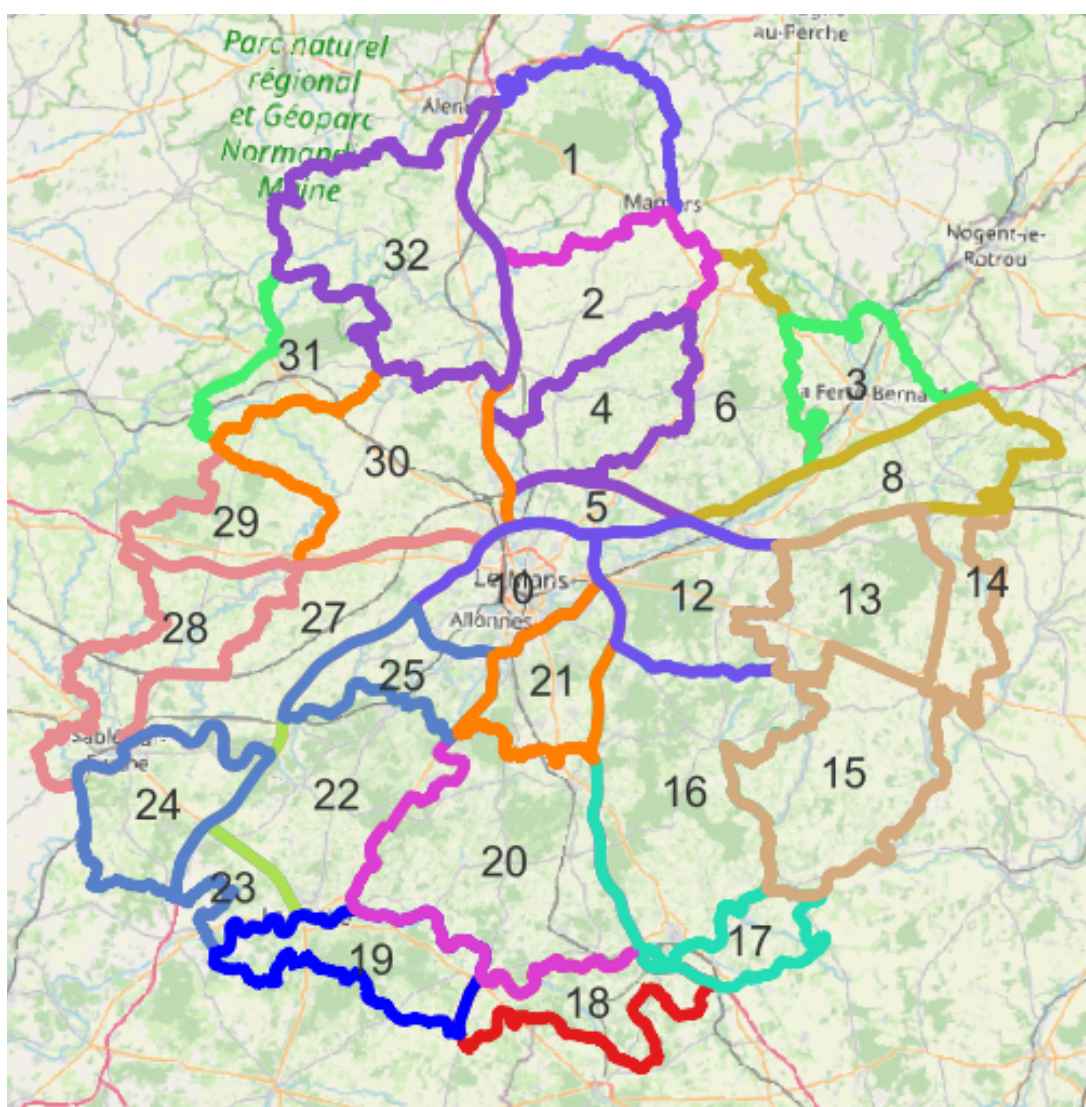
Rappel :

Part fixe = une partie des frais administratifs et techniques

Part variable = différence entre les recettes (bracelets) et les dépenses (indemnités dégâts) pour les secteurs déficitaires

1 hectare de bois = 3 hectares de plaine

Carte des secteurs utilisés :



Secteur	Fixe Bois	Fixe Plaine	Variable Bois	Variable Plaine
1	0,33	0,11	0	0
2	0,33	0,11	0	0
3	0,33	0,11	0,66	0,22
4	0,33	0,11	0,28	0,09
5	0,33	0,11	0	0
6	0,33	0,11	0,66	0,22
8	0,33	0,11	0,66	0,22
10	0,33	0,11	0,66	0,22
12	0,33	0,11	0	0
13	0,33	0,11	0,03	0,01
14	0,33	0,11	0	0
15	0,33	0,11	0,57	0,19
16	0,33	0,11	0,66	0,22
17	0,33	0,11	0	0
18	0,33	0,11	0	0
19	0,33	0,11	0,36	0,12
20	0,33	0,11	0	0
21	0,33	0,11	0	0
22	0,33	0,11	0	0
23	0,33	0,11	0	0
24	0,33	0,11	0,18	0,06
25	0,33	0,11	0	0
27	0,33	0,11	0	0
28	0,33	0,11	0	0
29	0,33	0,11	0	0
30	0,33	0,11	0	0
31	0,33	0,11	0	0
32	0,33	0,11	0	0

EXEMPLE CALCUL

Données pour 150 ha de bois et 300 ha de plaine - secteur 3

$$\text{PART FIXE} = (150 \times 0,33) + (300 \times 0,11) = 82,50 \text{ €}$$

$$\text{PART VARIABLE} = (150 \times 0,66) + (300 \times 0,22) = 165,00 \text{ €}$$

$$\text{MONTANT CONTRIBUTION TERRITORIALE} = \underline{247,50 \text{ €}}$$

Education à l'environnement et au développement durable

- 35 animations nature ont été effectuées sur la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 Juin 2025.

Cela représente pour cette période :

- 513 heures de travail (soit 73,3 jours).
- 10 personnels de la FDC 72 mobilisés.
- 1 258 élèves ont participé aux animations nature.
- Ainsi que 188 enseignants et accompagnateurs.
- 17 établissements scolaires ou structures ont bénéficié de ces interventions.
- 20 communes ont été touchées par une animation.
- 27 672 € D'Eco Contribution
- Convention signée entre l'inspection d'Académie de la Sarthe et la FDC 72

J'AIME LA NATURE PROPRE Bilan Edition 2026

Le week-end du 6 au 8 mars dernier se déroulait l'opération J'Aime La Nature Propre lancée depuis 2021 par la Fédération Nationale des Chasseurs et relayée sur tout le territoire national par les Fédérations Départementales des Chasseurs.

Cette opération citoyenne de ramassage de déchets est cofinancée pour une partie par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), via le dispositif de l'écocontribution.

A l'échelle du département, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe en partenariat avec des associations de chasse, mairies, lycées... ont répondu présents en mobilisant 474 personnes (dont 145 jeunes enfants ou scolaires) pour participer activement au nettoyage de notre Nature en ramassant près de 52 m³ de déchets sur 30 communes.

Au niveau national, 95 départements ont participé aux opérations JLNP26 avec plus de 3 200 lieux de ramassage. Elles ont rassemblé au total plus de 160 000 participants, dont 52 000 enfants. Plus de 17 000 m³ de déchets ont été collectés, soit l'équivalent de 7 piscines olympiques remplies de déchets !

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, « J'aime La Nature Propre » a également vocation à favoriser les échanges entre les usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble. Chacun faisant abstraction de ses convictions ou sensibilités personnelles pour mener dans un but commun cette belle opération de nettoyage et de ramassage de déchets en tout genre et notamment les déchets plastiques qui sont un fléau pour certaines espèces animales.

La Fédération des Chasseurs de la Sarthe est fière d'avoir contribué à cette opération écocitoyenne et grâce à la mobilisation de ses salariés (l'équipe technique comme l'équipe administrative) de ses administrateurs mais surtout de tous les responsables de chasse qui ont mis en place cette action **J'AIME LA NATURE PROPRE 2026**.

La Fédération des chasseurs de la Sarthe tient à vous remercier tous de votre engagement (organisateur, partenaires et participants) sans oublier les communes qui ont souvent été en partenariat avec les organisateurs (notamment pour la gestion des déchets). Je vous propose de nous donner rendez-vous en mars 2027 pour renouveler ces opérations. Les dates seront certainement les 12, 13 et 14 mars 2027.

Pierre louis CHEVREAU



Challenge Chasseur de France



Charly COLLET & Ryo, Gagnant départemental 2025

Rendez vous le 17 octobre 2026 pour le Challenge Départemental sur le territoire de chasse communale de Tennie, présidé par Joachim MOULIN (inscription courant septembre 2026 auprès de la FDC)

Aménagements Petit Gibier

L'aménagement du territoire pour le petit gibier consiste à organiser et gérer un espace rural afin de favoriser les espèces comme le lapin de garenne, la perdrix, le faisan ou le lièvre (refuge, alimentation, reproduction). C'est un pilier de la gestion durable de la faune en France et repose sur les Chasseurs, les Agriculteurs, les Collectivités locales ...

En vidéo...

Vœux - Questions Associations - GIC - Chasseurs

ADCGG72 :

- Interdire le tir des cerfs muets quelle que soit l'attribution de bracelet.
- Interdire le tif des cerfs en refaits quelle que soit l'attribution de bracelet.

GIC DE BERCE :

- Remise du bracelet chevrillard.
- Bracelet CM1 jusqu'à 8 cors.
- Suivi d'un cervidé avec GPS.

Rappel des vœux acceptés lors de l'AG 2025 :

Fin de la bague allaire sur les faisans

Insertion de la feuille de vote dans le chasseur sarthois distribué en septembre

LES HONNEURS, REGIS PASQUIER



Evènements à venir...

14 JUIN 2026
MESLAY DU MAINE 53

FÊTE Chasse - Pêche

NOTRE FIERTÉ C'est notre **11^e édition !**

NOS ENGAGEMENTS **100** bénévoles passionnés par la biodiversité

RESTAURATION TRADITIONNELLE
 Entrecôte de nos races régionales - Saucisses Gorronnaises

ANIMATIONS **LE GRAND SPECTACLE** **EXPOSANTS**
 ECURIE EL DUENDE



Défilés d'équipage, chasse à courre, chiens courants, d'arrêt, de déterrage, de traîneau, de troupeau etc.

ASSOCIATION CHASSE-PÊCHE 53 VILLIERS-CHARLEMAGNE

5 Juillet 2026

FÊTE de la CHASSE

de la Pêche, de la Nature et du Cheval

ST SYMPHORIEN - 72

Château de Sourches
 Avec l'aimable autorisation de M. et M^{me} de FOUCAUD




FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA SARTHE

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
 VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2026
 dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_SAR

16€ au lieu de 19€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
 26€ au lieu de 29€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

12-13-14 JUIN 2026
 LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

gamefair.fr

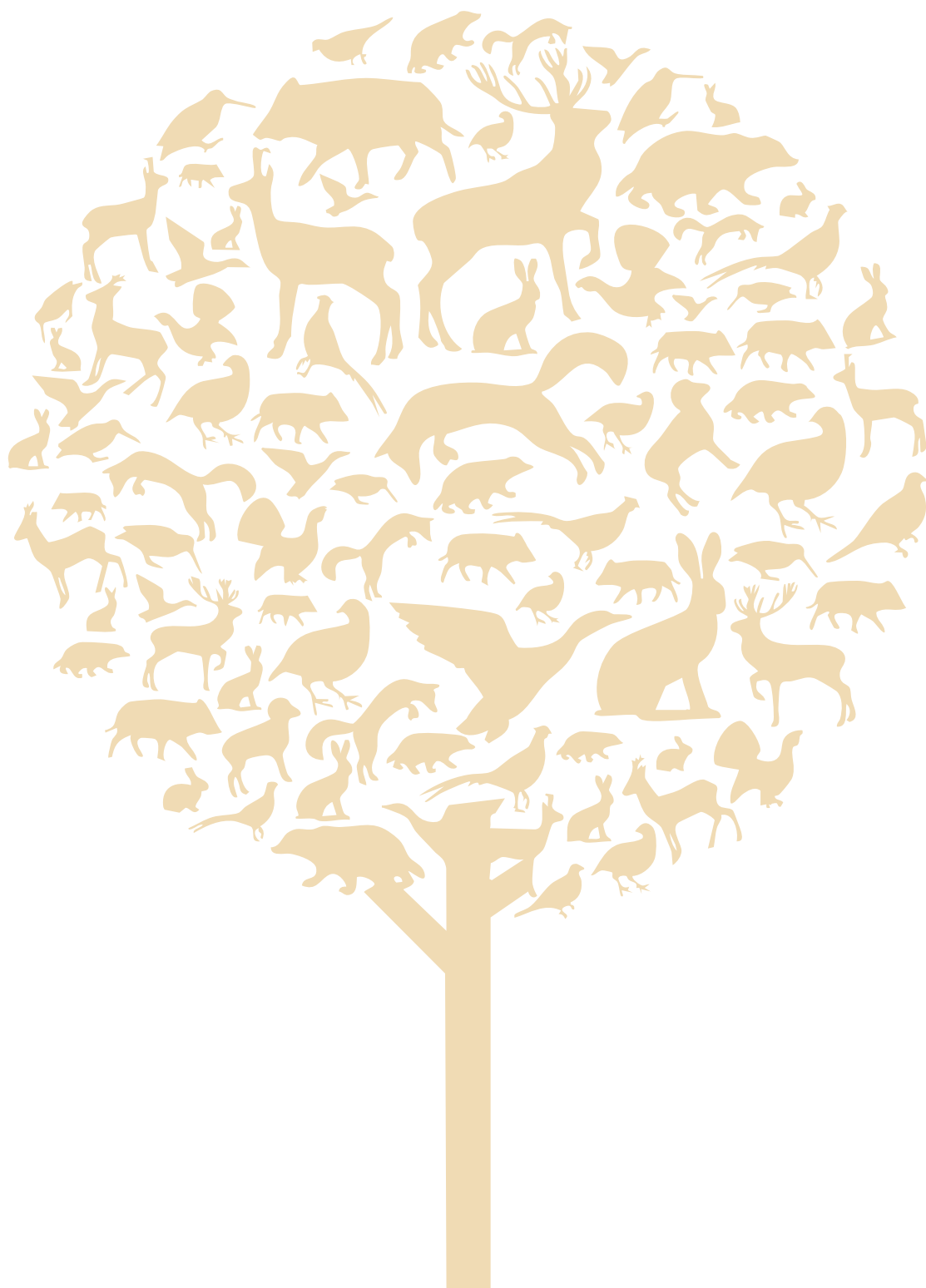


VILLAGE CHINE 2026



Prise de notes...

Prise de notes...



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Sarthe